

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**Du registre des délibérations du Conseil**  
**De la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 17 juin 2019**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (26) :** Antoine TAHOSES, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Pascal TISSANDIER, Frédéric BES, Jean Louis SARDA, Jean Luc SEGUY, Daniel MARIN, Yves DOURLIACH, Georges VICENS, François DELCASSO, Michel POUDADE, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Jean Louis BRUNET, Michel GARCIA, Jean louis DEMELIN, Jean Louis CARRERE (procuration à Jean Louis Sarda, Michel SARRAN (procuration à Pascal Tissandier), Jean luc MOLINIER (procuration à Alain bousquet), Katell MATET (procuration à Jean Luis Demelin)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Jean Pierre Puget, Mathieu Altadill, Michel Batllo

**Date de convocation :** 5 juin 2019

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet:** Pré programme et programme du pôle enfance du RPI Haut Conflent à construire sur la commune de la cabanasse.

Le Lundi 17 juin 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président donne la parole à Nicolas Bely pour la présentation du pré programme (cf. pièce jointe).

Le Président donne la parole à Nicolas Bely concernant les éléments majeurs du programme :

- la question est posée de la construction d'un bâtiment éco responsable permettant d'aboutir à un projet respectueux de l'environnement et permettant d'obtenir des subventions, notamment de la part de la Région (No Watt, label Occitanie, ...)
- la question est posée de la construction à ossature bois avec le plus de bois brut de sciage et le moins de colle possible dans l'ossature

Le Président soumet au vote le pré programme et les éléments majeurs du programme.

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALIDE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- le pré programme
- l'objectif de construire un bâtiment éco responsable en faisant le lien avec le surcout et les subventions obtenues en visant l'équilibre
- l'utilisation au maximum, pour l'ossature, de bois de sciage brut et donc le moins de colle possible

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
La Llagonne, le 17 juin 2019.

Jean Louis DEMELIN,  
Président.

